
COMMUNIQUE - FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2019

Les **équipages désireux de participer** à la Finale de la Coupe de France des rallyes 2019 sont invités à **se faire connaître auprès de la LSAR avant le lundi 2 septembre 2019 à 00h00**.

Cette épreuve aura lieu du 17 au 20 octobre dans le département du Tarn. Le cœur du Rallye sera la ville d'ALBI.

Certains pilotes voudraient y participer et confirmer leur location de voiture le plus rapidement possible. Aussi la LSA-Réunion a décidé de rapprocher la date limite de candidature et de procéder à une première validation des pilotes candidats dès le 6 septembre 2019, la date limite des engagements étant fixée au 29 septembre 2019.

Pour rappel, pour la LSA-Réunion sont qualifiés pour la finale :

- Les 10ers pilotes classés. En cas de désistement d'un pilote qualifié, la LSA Réunion pourra désigner un suppléant parmi les pilotes classés de la 11^e à la 20^e place
- Le premier jeune pilote classé, ayant moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2019. En cas de désistement du pilote qualifié, la LSA Réunion pourra désigner un suppléant parmi les pilotes classés parmi les 20ers pilotes classés, ayant moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2019
- Le premier pilote féminin classé parmi les 20ers pilotes classés. En cas de désistement du pilote qualifié, la LSA Réunion pourra désigner un suppléant pilote féminin parmi les 20ers pilotes classés.

Un pilote qualifié pour la Finale devra participer à celle-ci avec une voiture de même classe, même groupe, même nombre de roues motrices que la voiture utilisée dans au moins trois rallyes où il aura marqué des points (ou figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ), sauf dérogation étudié au cas par cas par la FFSA pour les ligues d'Outre-Mer.

Pour cette finale, la LSA-Réunion apportera **une aide financière à cinq pilotes** parmi les 10 premiers qualifiés :

- Les trois premiers pilotes qualifiés,
- Le premier jeune pilote de moins de 25 ans au 1^{er} janvier 2019
- Le premier pilote féminin.

En cas de désistement :

- De l'un des trois premiers qualifiés, le quatrième serait retenu et ainsi de suite jusqu'au 20^{ème}
- De tout pilote junior et de tout pilote féminin, l'aide serait accordée aux 4^{ème} et 5^{ème} premiers pilotes qualifiés et ainsi de suite jusqu'au 20^{ème}.

Cette aide financière portera sur :

- La prise en charge des droits d'engagement (400 €) et de la location de l'appareil de géolocalisation de la voiture engagée
- Une participation forfaitaire de 300 € aux frais d'hébergement par pilote
- La sollicitation de l'ORESSSE pour une aide au financement du billet d'avion des pilotes retenus, le solde restant à la charge du pilote

Pour davantage d'informations sur cette finale, veuillez consulter le site officiel en suivant ce lien : www.rallyedescotestarn.fr/finale-2019